



Rossinière, le 18 mai 2021

**MUNICIPALITE
DE
ROSSINIERE**

*

Conseil communal
de et à
1658 Rossinière

Préavis n° 04/2021 de la Municipalité au Conseil Communal concernant les comptes et la gestion 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers/ères,

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre, en vue de leur approbation, les comptes et la gestion des biens communaux pour l'année 2020.

Le moins que l'on puisse dire c'est que cette année 2020 a été particulière, marquée par la crise sanitaire du COVID 19 qui n'aura épargné personne, impactant également fortement les communes.

Pour l'instant les revenus fiscaux restent stables en 2020, seules les recettes liées aux loyers de l'Hôtel de Ville sont touchées.

Le budget 2020 prévoyait un résultat proche de l'équilibre se soldant sur un excédent de charges de CHF 14'768.00.

Les comptes 2020 se soldent sur un excédent de charges de CHF 134'506.42, résultat fortement influencé par la péréquation.

En effet, la Municipalité a décidé de passer un maximum de dépenses sur les routes afin de profiter encore du retour de péréquation sur les couches thématiques.

Comme expliqué à maintes reprises ces dernières années lors des présentations des comptes et des budgets, la commune de Rossinière n'a que très peu de marge de manœuvre, son plafond d'endettement étant pratiquement atteint, sa marge d'autofinancement très faible contraint la Municipalité à être continuellement « sur le fil du rasoir » afin de permettre à notre commune d'assumer les tâches régaliennes d'une collectivité publique.

Pour 2020, les amortissements obligatoires du patrimoine administratif se montent à CHF 243'216.64, et les attributions aux fonds de réserve à CHF 7'799.85.

Les prélèvements sur fonds de réserve se chiffrent à CHF 314'587.05, soit une marge d'autofinancement négative de CHF 198'076.98.

L'endettement de la commune s'élève à CHF 4'238'246.69 au 31 décembre 2020.

Les commentaires à gauche des comptes devraient permettre d'apporter plus de clarté aux chiffres pour la bonne compréhension des conseillères et conseillers.

La Fiduciaire Lambelet SA a procédé au contrôle des comptes le 22 avril 2021 et en recommande l'adoption tels que présentés. L'organe de révision a établi un rapport à l'intention du conseil communal qui est joint aux comptes. Le tableau des investissements est présenté selon les directives de l'Administration cantonale des finances.

La Municipalité a, quant à elle, adopté ces comptes lors de la séance du 18 mai 2021 avec remerciements à la boursière, Mme Christine Pilet, pour leur clarté et leur précision.

L'exécutif s'est réuni à 50 reprises en 2020. Les sujets abordés durant l'année ont touché tous les dicastères et ont demandé une implication importante de la part de chaque municipal.

1. Administration

Le personnel communal donne entière satisfaction à la municipalité.

Actuellement les postes de l'administration et de la voirie se répartissent de la manière suivante :

Administration :

Secrétaire municipale : 70%,

Boursière + contrôle des habitants : 50%

La secrétaire municipale et la boursière se remplacent mutuellement.

Service des travaux :

Chef d'équipe : 100%

Employé 1 : 100%

Employé 2 : 100%.

Monsieur Marcel Martin, chef des travaux, ayant fait valoir son droit à la retraite, Monsieur Robert Beaud le remplace depuis le 1^{er} avril 2021.

Le service des travaux est en restructuration, des collaborations intercommunales (STEP, Police du feu, police des constructions) sont actuellement en discussion avec la Commune de Château-d'Oex.

2. Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme (PERET)

La nouvelle entité se porte bien, la directrice Madame Myriam Dégallier donne entière satisfaction.

Après la fusion « politique » de l'économie et du tourisme, une large restructuration des RH est en cours. Les défis et challenges qui attendent l'association PERET sont nombreux, notre structure régionale est indispensable pour le développement touristique et économique du Pays-d'Enhaut.

3. Parc Naturel Régional (PNR)

Le « Parc » fait désormais partie des interlocuteurs incontournables des communes membres. Le renouvellement du contrat de Parc pour la période 2022-2031 a été plébiscité par les communes. Les communes du Parc ont pris conscience que faire partie d'un parc naturel régional n'est pas une contrainte mais une chance de survie pour des régions de montagnes telles que la nôtre. Bien entendu, le travail est de longue haleine, mais le jeu en vaut la chandelle si l'on veut construire l'avenir de manière durable et respectueuse de notre environnement.

4. Tourisme

La Municipalité se réjouit de collaborer avec le comité de *Rossinière Animation* et lui garantit un soutien également au travers de l'office du tourisme régional PERET.

La pandémie a bien entendu fortement entravé les projets d'animation villageoise en 2020, mais les choses devraient s'améliorer gentiment pour l'été 2021.

Depuis plusieurs années maintenant, Rossinière s'est forgé une réputation de « scène ouverte » qu'il faut impérativement entretenir afin de renforcer l'offre 4 saisons.

Au niveau régional, la nouvelle association PERET devrait permettre une vision régionale claire pour le tourisme de demain au Pays-d'Enhaut, autant du côté des acteurs touristiques que des communes. Les ressources financières sont limitées et les enjeux énormes, les choix seront difficiles, mais n'oublions pas que l'unité fait la force, preuve en est le « *fonds d'équipement touristique* » alimenté par les taxes de séjour et les taxes sur les résidences secondaires des 3 communes que bien des destinations nous envient.

5. Finances

Comme expliqué à de nombreuses reprises, les finances communales nous montrent que notre commune, comme bien d'autres d'ailleurs, a besoin de soutiens financiers pour assumer ne serait-ce que ses obligations.

Actuellement la solidarité intercommunale fonctionne encore bien par le biais de la péréquation qui sera totalement remise en question lors de la prochaine législature.

De plus en plus il est question d'échelle, de taille critique, de gouvernance, nous ne pouvons plus nous voiler la face, et certaines solutions à étudier ne doivent pas être écartées. Les législatifs de Château-d'Oex et Rossinière ont validé récemment le préavis d'intention de leur municipalité respective pour aller de l'avant avec l'étude de fusion.

6. Forêts

Sous l'égide d'une gouvernance, le GFPE s'efforce de gérer efficacement et de manière rationnelle les forêts publiques de ses 4 membres, ainsi que les forêts privées qui lui sont confiées.

Dès 2020, conformément au budget, les communes versent au GFPE une participation liée aux salaires des gardes-forestiers.

Les nombreuses fonctions de la forêt prennent de plus en plus d'ampleur dans le contexte actuel du climat et de la biodiversité. Bien qu'elles bénéficient d'importants soutiens financiers de la confédération et du canton, les communes en tant qu'entités publiques doivent également assumer financièrement une part des coûts liés notamment à l'entretien des forêts protectrices.

Les participations des communes sont calculées en fonction de la *clé de répartition* inscrite dans les statuts du GFPE. Ces participations devant considérablement augmenter ces prochaines années, la Municipalité souhaite remettre cette clé en discussion afin d'adapter les critères au contexte actuel.

7. Domaines et bâtiments

La Municipalité fait son possible pour entretenir son patrimoine bâti, des chalets d'alpage à l'Hôtel de Ville en passant par l'ancienne poste, le collège et la grande salle.

L'efficience énergétique des bâtiments, l'alimentation suffisante en eau et la mise en conformité des alpages fera partie des nombreux défis majeurs de ces prochaines années.

La construction du centre d'activité multifonctionnel de la gare (CARoss) devrait pouvoir débuter lors de la prochaine législature. Des démarches sont actuellement en cours avec le MOB quant à l'avenir de la gare de Rossinière en fonction du projet CARoss et du projet ferroviaire de modification des quais, les deux projets étant étroitement liés.

8. Urbanisme

La révision du PGA suit son cours, le dossier est actuellement en *examen préalable* au canton.

Une information publique devrait pouvoir être mise sur pied cet automne, suivie de la mise à l'enquête publique.

Parallèlement aux PGA communaux, le plan directeur des zones d'activités (SGZA) est en cours, piloté par PERET sur le secteur du Pays-d'Enhaut.

Les PGA communaux devront intégrer les données des plans directeurs régionaux.

9. Routes et chemins

Ces dernières années, la commune a investi plusieurs millions dans les routes communales pour tenter de maintenir un réseau routier de qualité. Malgré tout, de très importants investissements nous attendent encore ces prochaines années, ce n'est jamais fini !

Si l'incertitude règne concernant le futur système péréquatif entre les communes, les travaux routiers sur les routes dites « AF » (améliorations foncières) devraient bénéficier d'importantes subventions ces prochaines années. En effet, ces soutiens financiers sont conditionnés à l'élaboration d'un *plan directeur des entretiens routiers*, plan qui a été réalisé pour Rossinière, dont les étapes ont été validées par les services cantonaux et fédéraux.

10. Ordures ménagères et décharge

Comme déjà évoqué, le tri des déchets engendre des coûts importants au niveau de la déchetterie intercommunale qui ne sont pas couverts par les taxes.

La gestion de la déchetterie fait l'objet de nombreuses réflexions et discussions entre les municipaux responsables afin de proposer des solutions qui respectent le principe du « pollueur payeur ».

Les 3 communes, par l'entremise du DECHPE *périmètre de gestion des déchets du Pays-d'Enhaut*, doivent absolument étudier une solution commune à l'élimination des déchets sur tout le territoire du Pays-d'Enhaut. L'installation dans les 3 communes de bacs récolteurs des déchets alimentaires pour les ménages privés, sous l'appellation GastroVert initiée par la société SATOM SA, est une première étape. La décharge terreuse de la Coulaz à la Tine devrait obtenir prochainement le permis de construire.

11. Réseau d'égouts, épuration

La mise en séparatif du village se poursuit selon le plan directeur (PGEE) en fonction des possibilités financières de la commune.

Les problèmes rencontrés par la STEP de Rossinière dans le traitement des boues occasionnés par le raccordement de la fromagerie du Sapalet n'ont toujours pas trouvé de solution satisfaisante et les discussions continuent avec les propriétaires et la DGE-DIREV. Les propriétaires de la fromagerie ont soumis à l'enquête préalable un projet d'agrandissement, ce dossier a permis de « relancer la machine » auprès des services cantonaux.

12. Instruction publique

Le comité directeur de l'ASIPE fait le maximum avec la direction des écoles pour gérer les transports et les bâtiments en maîtrisant les coûts qui sont répercutés sur les communes moitié élèves, moitié habitants.

Le train est à nouveau utilisé pour une partie des transports.

Les transports par bus ont été mis en soumission, les transporteurs locaux du Pays-d'Enhaut ont obtenu le mandat.

13. Défense contre l'incendie

Le corps régional des sapeurs-pompiers a la chance de pouvoir compter sur de nombreux volontaires acquis à la cause, même si la relève est toujours un souci. Financièrement, l'ECA subventionne largement le SDISPE permettant aux communes du Pays-d'Enhaut de pouvoir compter sur un Service de Secours et d'Incendie opérationnel avec du matériel de dernière génération.

14. Protection civile

Les 3 communes du Pays-d'Enhaut sont maintenant depuis plusieurs années sous contrat de prestation avec l'ASR *Association Sécurité Riviera* pour l'organisation de la protection civile du Pays-d'Enhaut.

La PC collabore également avec les autres services de sécurité du Pays-d'Enhaut, notamment dans le cadre de *l'organe régional de conduite*. La Municipalité se réjouit de ce fonctionnement professionnel qui a fait ses preuves au bénéfice de la région et de la sécurité de ses habitants, preuve en est l'implication de la Protection civile dans la crise sanitaire sans précédent que nous traversons.

15. Sécurité sociale

Malgré le peu de marge de manœuvre, la Municipalité s'implique dans les différents secteurs du social et de la santé. Elle suit notamment de près le projet de Pôle Santé, maintenant constitué en fondation, qui regroupe sous une gouvernance commune l'Hôpital, l'EMS et le CMS. Derrière ce projet, il y a le maintien de l'Hôpital, des emplois en jeu et toute une économie régionale à défendre.

La mise en place de l'UAPE *unité d'accueil pour écoliers* se poursuit en collaboration avec les municipalités et l'ASIPE.

Au niveau politique, de grandes démarches sont en cours pour revoir tout le système de financement de la facture sociale. Une première étape s'est concrétisée par un accord *canton – communes* pour un rééquilibrage financier en faveur des communes.

Cette refonte totale du système étudiée avec l'UCV, l'Adcv et le canton a lieu dans le cadre du futur système péréquatif, les discussions promettent d'être longues et difficiles.

16. Service des eaux

L'alimentation en eau potable de la commune est une grande responsabilité, l'entretien et la surveillance du réseau d'eau sont primordiaux. La Municipalité met tout en œuvre pour garantir une eau en suffisance et de qualité pour les citoyens. La connexion des réseaux d'eau des trois communes, soutenues par l'ECA, renforce la sécurité d'approvisionnement notamment en cas d'incendie.

Les contraintes de sécurité et les normes sont toujours plus astreignantes pour les communes, une nouvelle organisation est en cours avec le concessionnaire, le bureau d'étude hydrauliques mandaté par la commune et le service des travaux.

17. Service énergie

La création de la société communale/privée INFRAROSS SA récemment validée par le Conseil Communal va permettre à la commune de relever concrètement le défi de la transition énergétique pour atteindre la neutralité carbone. La première étape se réalise avec la reprise et l'optimisation du CAD existant.

Lors des séances du Conseil Communal en 2020, la Municipalité a sollicité l'aval du législatif pour les préavis suivants :

- Préavis n° 1/2020 Comptes et gestion 2019
- Préavis n° 2/2020 Demande de crédit pour la réfection du pont sur la route du Chemin-Large
- Préavis n° 3/2020 Arrêté d'imposition 2021
- Préavis n° 4/2020 Budget 2021
- Préavis n° 5/2020 Adoption du règlement de l'entente intercommunale du SDIS du Pays-d'Enhaut
- Préavis n° 6/2020 Approbation pour le renouvellement du contrat de parc avec le PNR 2022-2031

Pour terminer, la Municipalité tient à remercier tout le personnel communal pour son professionnalisme et son efficacité.

Elle souhaite d'ores et déjà une excellente retraite à Marcel Martin après 38 ans de bons et loyaux services comme chef des travaux et souhaite la bienvenue à son successeur Robert Beaud.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers/ères, de bien vouloir :

- Accepter les comptes 2020 tels que présentés
- Accepter la gestion 2020 de la Municipalité et d'en donner décharge aux organes concernés.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers/ères, nos salutations distinguées.

